

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 Avril 2017

N° 16
Objet : Parc d'activité de la
Cassine à Peyruis – Projet de
construction

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FERAUD Maryline

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à POULEAU Philippe
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°9)
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BAILLE Denis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n° 17
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUBERT Serge
BARTOLINI Bernard
BONNET Martine
CAREL Serge
CASA Chantal
ISOARD Roger
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2017

Application e-citoyenneté

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Objet : Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis : Projet de construction d'un ensemble de 3 immeubles de bureaux sur une partie de la parcelle A 799.

Autorisation de déposer une demande de permis de construire et Affectation d'une surface de plancher

La partie du projet qui vous sera présentée se situe à l'entrée Sud-Ouest du Parc d'Activités de la Cassine (PAC) et constitue la tranche 2 d'une opération globale conçue et portée par Messieurs Joseph NESCI et Daniel RONDEAU.

Le PAC a été initié et réalisé en Moyenne Durance sur la commune de PEYRUIS au lieu-dit « La Sève » selon la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La première tranche du projet de messieurs NESCI/RONDEAU est achevée. Elle se compose de 3 immeubles réalisés en 2012 et 2013 sur le lot N°20 (3174 m²) de la ZAC.

Les constructeurs ont sollicité la Communauté de Communes Moyenne Durance en octobre 2016 pour acquérir un lot d'environ 3000 m² contigu au premier afin d'engager la deuxième tranche de leur projet consistant en la construction successive de trois nouveaux bâtiments de bureaux.

Le lot 21 est en cours de formation sur une partie de la parcelle A 799 et sera acquis par une Société Civile de Construction-Vente ; la SC CV LA CASSINE 2 en cours de constitution et qui sera représentée par Messieurs NESCI et RONDEAU.

Afin d'avancer dans le montage de leur dossier ; les futurs gérants de la SC CV LA CASSINE 2 ont déposé une demande de permis de construire auprès de la Commune de PEYRUIS le 21 décembre 2016.

Conformément au code de l'Urbanisme, cette demande doit être complétée par une affectation de surface de plancher.

La réalisation de cette deuxième tranche permettrait de disposer d'une offre de bureaux à louer ou à vendre sur le carrefour DURANCE-BLEONE.

Il vous est proposé :

D'autoriser, en tant que propriétaire de la parcelle à commercialiser, la SC CV à avoir déposé le 21 Décembre 2016 le dossier de demande de permis de construire N°004 149 16 00024 sur le lot N°21 en vue de la construction de 3 immeubles de bureaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Appréhension approuvée E-le qualite.com

004-200067437-20170412-16-DE

D'affecter une surface de plancher de 1 216 m² à ce lot pour parfaire la composition du dossier qui sans cette affectation ne peut être instruit.

Cette surface de plancher sera également nécessaire à la cession du lot.

Le projet de vente du lot N°21 vous sera soumis dès lors que sa valeur vénale aura été estimée par le service France Domaine et que la superficie exacte aura été déterminée par un géomètre expert.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité dont 1 abstention de M. RONDEAU Daniel qui sort de la salle et ne prend pas part au vote

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170412-16-DE